

Dossier Suivi par :
GUERET Guillaume
Tél : 04 67 15 70 29
Mèl : guillaume.gueret@insee.fr

CUDEL Cyril
Tél : 04 67 15 70 85
Mèl : cyril.cudel@insee.fr

Madame ou Monsieur le Maire

Toulouse, le 14 décembre 2018
N°2018_12121_DR31-SES34

Objet : enquête sur les conditions de travail

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, réalise une enquête statistique sur les conditions de travail auprès des personnes résidant en France entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mai 2019.

L'ensemble de l'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 34 500 logements. Elle est obligatoire. Parmi ces logements certains se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par un enquêteur (ou une enquêtrice) de l'Insee, muni(e) d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

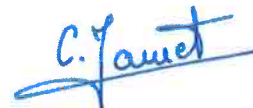
Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur (ou de l'enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre journal d'informations municipales, par affichage public, par voie de presse, ou sur votre site Internet. Pour cela, une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier. L'Insee met aussi à votre disposition un kit de communication. Son contenu est détaillé en pièce jointe.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligée de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Les préfetures, les commissariats, les gendarmeries, ainsi que les occupants des logements appartenant à l'échantillon, sont également avisés.

La directrice régionale



Caroline JAMET

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 2018X070TV du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 et 2019.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee et à la Dares.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

E X E M P L E de texte à insérer :

ENQUÊTE « CONDITIONS DE TRAVAIL »

L'Insee en partenariat avec la Dares réalise, entre le 1er octobre 2018 et le 31 mai 2019, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : horaires de travail, marges de manœuvre, coopération, rythmes de travail, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités à partir de janvier 2019. Un enquêteur de l'Insee prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



Quelles sont les **missions**

de l'Institut national de la statistique et des **études économiques** ?

L'Insee est un **organisme public** chargé de **collecter, traiter, analyser et diffuser l'information statistique** à caractère économique, démographique ou social.

Il coordonne le système statistique français et participe aux travaux menés par les organismes internationaux, notamment Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne.

Pour remplir sa mission statistique en toute indépendance, il dispose d'une large **autonomie** vis-à-vis des autres administrations.

Quelles sont les **missions**

de la **Direction** de l'animation de la recherche, des **études** et des **statistiques** ?

La Dares est une direction du ministère du travail. Elle produit des statistiques et des études sur le chômage, les conditions de travail, les relations professionnelles, les politiques de l'emploi, etc.

Elle appartient au **service statistique public**.

L'utilisation par l'Insee des renseignements individuels collectés est conforme à la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Les dispositions de l'article 6 interdisent notamment toute utilisation à des fins de contrôle administratif. Les données de cette enquête peuvent être rapprochées des informations administratives auxquelles l'Insee a accès, dans les mêmes conditions de sécurité et de garantie de la confidentialité.

À quoi servent

les informations collectées par l'Insee ?

Les enquêtes de l'Insee servent à **alimenter**

des études économiques et sociales

qui intéressent un large public.

Les résultats sont utilisés par les :

journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations ou particuliers.

Besoin d'informations économiques et sociales ?



► **Consultez le site internet de l'Insee :**

www.insee.fr

► **Pour vous aider**

par courriel : rubrique "[Aide et contact](#)" accessible en haut à droite de la page d'accueil

par téléphone : 09 72 72 40 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h (prix d'un appel local)

► **Merci pour votre participation**



Enquête Conditions de travail

Octobre 2018 - mai 2019



ANALYSER

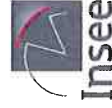


COLLECTER



DIFFUSER

Maquette : Insee, Pôle Enquêtes Nationales auprès des Ménages



Mesurer pour comprendre



Pourquoi cette enquête ?

L'enquête sur les conditions de travail est la seule enquête permettant d'avoir une vision globale et une description concrète du travail et de son organisation. Elle existe depuis 1978 et s'articule avec l'enquête Conditions de travail et vécu du travail qui a eu lieu en 2015/2016.

Elle permet des analyses fines par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité, de disposer de la profondeur temporelle nécessaire pour apprécier les évolutions récentes.

L'enquête porte sur divers aspects : horaires, rythmes, pénibilité, marges de manœuvre, coopération, conflits. Elle aborde également des problématiques telles que les changements dans le travail, le sentiment d'être utile...

Qui conduit l'enquête ?

L'enquête est réalisée en France par l'Insee et la Dares.

Comment votre logement

a-t-il été choisi ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages français, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré au hasard.

Afin de mieux connaître les évolutions, les personnes interrogées il y a trois ans pour l'enquête Conditions de travail et vécu du travail sont réinterrogées. De nouveaux logements ont aussi été tirés au hasard.

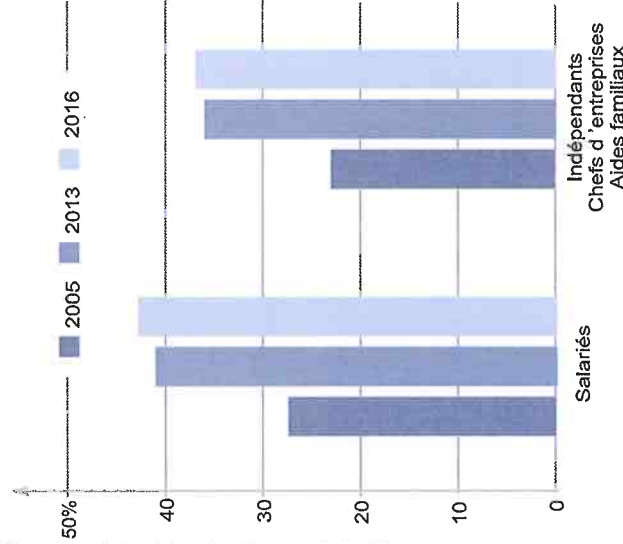
Si vous en êtes d'accord, vous nous communiquerez votre numéro de sécurité sociale afin de pouvoir coupler les données de cette enquête à celles de vos remboursements de soins et d'hospitalisation de l'Assurance Maladie. Ceci permettra, en lien avec les résultats de l'enquête, de mieux comprendre les relations entre la santé et le travail.

Quelques résultats

Un travail plus souvent répétitif

Les salariés sont de plus en plus nombreux à déclarer répéter continuellement une même série de gestes ou d'opérations. C'est également vrai pour les indépendants et les chefs d'entreprise. C'est l'un des aspects de la baisse de l'autonomie dans le travail.

Proportion de personnes devant répéter continuellement une même série de gestes ou d'opérations



Sources : enquêtes conditions de travail 2005 à 2016, Insee-Dares
Champ : personnes en emploi France métropolitaine

Comment va se dérouler l'enquête ?

La collecte se déroule du 01 octobre 2018 au 31 mai 2019. Un enquêteur vous contacte pour obtenir un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il réalise l'enquête sur ordinateur portable.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements avant cette visite, vous pouvez joindre le responsable de l'enquête dans votre région. Son numéro de téléphone est précisé sur la lettre jointe à ce dépliant.